

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire, Etaient présents : M. EHRHART Yves et Mme SPIELMANN France, Adjoints au Maire Mme ROTH Silke, M. HERRMANN Luc, Conseiller Municipal Délégué, Mmes TSCHUDY Isabelle, BOYER Alexandra, GLORIES Débora, M. FRITSCH Hubert, Mme DE ALMEIDA PIRES Sandra et M. BETSCH Pascal.
Absents excusés : Mme WIOLAND Céline a donné procuration à Mme LOTZ Suzanne, M. HOEFLER Thierry a donné procuration à Mme TSCHUDY Isabelle et M. DESCHAMPS Joël a donné procuration à Mme ROTH Silke.

27. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2021 est adopté à l'unanimité par tous les membres du Conseil Municipal présents. Pour le Point 26. C Terrains « Alzenaureben » abstention de Mme DE ALMEIDA PIRES et 26. D. Rue des Bois Mme DE ALMEIDA PIRES a signalé un lampadaire défectueux Rue des Bois.

28. Déclaration d'Intention d'Aliéner

La Commune a transmis à la Communauté de Communes la déclaration d'intention d'aliéner, sans intention de préempter, concernant les ventes :

- Section n° 01 parcelle n°495/4 – 94 Rue du Four, bâti sur terrain propre, superficie de 3.60 ares,
- Section n°09 parcelles n°357/58, n°57, et n°355/56 – 5 Rue Kistrott, bâti sur terrain propre, superficie de 13.62 ares.

29. Sécurisation – Rue de la Gare et Rue Kistrott

Suite aux réunions publiques pour la sécurisation des Rues de la Gare et Kistrott, un abaissement des trottoirs sera effectué au niveau des passages protégés, comme soumis par les nouvelles normes de sécurité. Des potelets seront installés à des endroits stratégiques pour protéger les piétons (trottoirs étroits).

Un pré-marquage sera réalisé courant du mois d'août. Madame le Maire informe l'assemblée que la signalisation au sol (place de stationnement) peut être rectifiée/enlevée à tout moment en cas de modification notoire urbanistique (vente de terrain pour construction, changement d'ouverture de propriété ...).

Le pré-marquage est chiffré à 1 140.00 € T.T.C., le marquage avec les passages protégés (6) et les potelets à 5 000.00 € T.T.C., l'abaissement des trottoirs au niveau des passages protégés et l'acquisition des bacs à fleurs pour renforcer les points de ralentissement restent à chiffrer.

30. Travaux - Ecole

Pendant les congés estivaux et lors des congés de la Toussaint, le préau de l'école sera démolie par l'entreprise FUCHS.

Les jouets (vélos, draisiennes, ...) sont entreposés dans la grange du 123 Ruelle de l'Eglise qui jouxte la cour de l'école, la clôture sera démontée et des grilles de sécurité fermeront la cour d'école.

La grange a été récrépie.

Le préau sera mis en place la deuxième quinzaine d'octobre.

Pour information, les tuiles mécaniques du préau et un petit stock de tuiles est mis en vente, se renseigner auprès de secrétariat de Mairie avant le 9 août 2021.

L'enrobé de la cour d'école sera réalisé pendant les congés d'octobre.

Madame le Maire rappelle que bâtiment du préau de l'école était initialement la Maison de forçage des viticulteurs de Goxwiller puis la caserne des Sapeurs-Pompier de Goxwiller jusqu'au déménagement de ceux-ci à l'actuelle caserne Rue du Cimetière. L'emblème de la Maison de forçage sera gardé.

31. Comptes rendus d'activité

A. SMEAS

Le compte-rendu d'activités 2020 du SMEAS (Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer) a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

B. SMICTOM

Le compte-rendu d'activités 2020 du SMICTOM a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

C. Gaz de Barr

Le compte-rendu d'activités 2020 du Gaz de Barr a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

D. Communauté de Communes du Pays de Barr - Recueil du 2 trimestre 2021

Le recueil du 2^{ème} trimestre 2021 des actes administratifs de la Communauté de Communes du Pays de Barr a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

32. Divers

A. Travaux

La liaison entre les rues du Piémont et des Jardins se fera en enrobé fin octobre avec la mise en place de l'éclairage public.

B. Dégradations – Maison des Sports – Rue de la Gare

Dans la nuit du 24 au 25 juillet 2021, des jeunes ont dégradé les deux tables mange debout et cassé la vitre de l'arrêt d'urgence de gaz. Monsieur BETSCH signale que presque tous les soirs à n'importe quelle heure de la nuit, il y a des jeunes qui squattent les lieux et qui déposent et jettent leurs bouteilles et autres contenants et détruits dans la poubelle et parterre. La réflexion d'une mise en place de caméra de surveillance subventionnée en partie par l'Etat devra être faite avec les responsables de l'Union Sportive Goxwiller (USG), ou trouver une autre solution pour sécuriser les lieux.

C. Rue des Bois – alignement

L'alignement de la Rue des Bois sera étendu le long de la zone constructible suite à la nouvelle construction en prévision de l'aménagement et vente des autres terrains. L'Electricité de Strasbourg pour la mise en place d'un mat supplémentaire, Orange pour de nouveaux branchements ainsi que Gaz de Barr vont se réunir pour décider de la mise en place des réseaux souterrains en simultanément afin de n'ouvrir la route qu'une seule fois. Le géomètre propose d'établir les actes administratifs pour la rétrocession à la Commune des terrains alignés.

La rétrocession à la Commune à titre gracieux représente 10 % de la superficie du terrain, la différence est à indemniser sur la base du montant de l'are de 18 500.00 € selon l'avis des domaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DEMANDE que le Géomètre ANDRES d'Obernai établisse les actes administratifs afférant à la cession des terrains nécessaires pour l'élargissement de la Rue des Bois,
- AUTORISE Madame le Maire à signer les documents administratifs pour cette rétrocession à la Commune.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2021 au compte 6226 : Honoraires.

Adopté à l'unanimité.

D. Gratification du personnel communal

Le Conseil Municipal après délibération,

- ATTRIBUE une gratification lors de départ à la retraite, de remise de médailles d'honneur basée sur les règles du CNAS (Comité National d'Actions Sociales) et
- DEMANDE au Groupement d'Actions Sociales de délivrer les chèques aux bénéficiaires.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2021 au compte 6474 : Versements aux autres œuvres sociales.

Adopté à l'unanimité.

E. Tilleul de la Révolution – Rue Principale/Rue du Cimetière

Suite aux intempéries de mai, des branches du tilleul situé à l'angle des Rues Principale et du Cimetière sont tombées sur la place et la chaussée.

Monsieur BONSET demande la sécurisation du tilleul.

L'entreprise VOEGEL a fait le nécessaire très rapidement.

Un expert forestier passera faire un diagnostic phytosanitaire du Tilleul.

F. Police Municipale

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la Police Municipale de Barr fait des rondes sur le ban de Goxwiller comme prévu par la convention. Ils étaient présents lors du passage des gens du voyage à la Zone d'Activités du Piémont jusqu'à l'arrivée de la Gendarmerie.

G. Eclaireuses et éclaireurs de Barr - remerciements

Suite à une demande de subvention des éclaireuses et éclaireurs de Barr dont font partie des jeunes de Goxwiller, la municipalité les a dotés de nécessaires sanitaires (masques, gel, gants, lingettes et test antigéniques) pour leurs tours sur les pistes cyclables européennes.

Les jeunes filles remercient chaleureusement la Commune pour la dotation sanitaire qui leur sera d'une grande utilité lors de leur périple.

H. Alsace Rallye Festival

L'Alsace Rallye Festival qui devait avoir lieu en août a été annulé pour la 2^{ème} année consécutive en raison de pandémie.

I. Rue de l'Abreuvoir

L'abri érigé Rue de l'Abreuvoir en 2014, étant en mauvais état et détérioré sera démonté courant du mois de septembre. L'aménagement de toute cette zone sera entièrement repensé.

J. Ventilation – CTA – Maison des Sports

Suite à la demande de l'USG, Monsieur HERRMANN Luc a constaté que la CTA de la Maison des Sports est encrassée et que les filtres doivent être remplacés. Le contrat de maintenance de cette installation devra être revu.

Suivent les signatures au registre

Copie certifiée conforme

Le Maire :



Suzanne LOTZ

